

RÈGLEMENT PUCES DES COUTURIÈRES – GRATENTOUR LE 23 nov 2018

Article 1 :

L'atelier couture organise le dimanche 19 MAI 2019 les PUCES DES COUTURIÈRES.

Les horaires exposants sont de 7h30 à 19h00, les horaires d'ouverture pour le public de 9h00 à 18h00.

Les tables et les chaises sont installées et fournies par les organisateurs.

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet : paiement, bulletin d'inscription daté et signé et copie d'une pièce d'identité.

Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. - Le nombre d'emplacements est limité. Un seul emplacement est accordé par exposant (maximum 6 tables).

Les bulletins devront être dûment remplis et remis aux organisateurs au plus tard le 1er Mai 2019, les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions avant cette date.

Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

Renseignements et inscriptions au **06 71 79 17 46 de 17h à 19 h ou coutureheliezp@orange.fr**

Article 3 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements. Les emplacements devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tout détrit.

Article 4 :

La vente est exclusivement une bourse aux articles liés à la couture et aux arts créatifs (tissus, fils, aiguilles, travaux, canevas, laine, cuir, revues...), toute autre vente est interdite.

Article 5 : fonctionnement de la vente - Dommages subis par les exposants

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quel-qu'en soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires, à leurs risques et péril.

Article 6 : Une buvette tenue par les membres de l'association sera à la disposition des exposants et du public visiteur. Des boissons chaudes et froides ainsi que des pâtisseries maison seront mis en vente.

Article 7 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 8 : Tarif

Le prix de d'inscription est de 5 € / table de 1,80 m (payable à la réservation), avec chaises fournies.

paiement à l'ordre de : atelier couture

Le paiement du stand doit obligatoirement être joint au bulletin d'inscription ainsi que la photocopie recto,verso de la carte d'identité et le tout envoyé à : **atelier couture mairie 1et 5 rue Cayssial GRATENTOUR 31150.**

Article 9 : Le présent règlement est à disposition et affiché salle du fort Gratentour, le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à quelque remboursement.

BULLETIN D'INSCRIPTION - DEMANDE D'EMPLACEMENT

Puces des Couturières du Dimanche 19 mai 2019 de 9h00 à 18h00

Tarif: 5 € / table (1,80 mètre) avec chaises fournies

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email:

Nombre de tables souhaitées :

Date, heure d'inscription et signature, précédé de la mention « Lu et approuvé »